

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

ATTAWFIQ MICRO-FINANCE lance l'appel d'offres ouvert ci-après :

N° A/O	Désignation
N° 12/23	ACQUISITION DES TABLETTES NUMÉRIQUES

Du 09/11/2023 au 24/11/2023 avant 16H00

Le cahier des charges peut être retiré auprès du siège d'ATTAWFIQ MICRO-FINANCE à partir du 09/11/2023 à l'adresse suivante :

**ATTAWFIQ MICRO-FINANCE**  
**79, Boulevard Hassan II - Casablanca**  
**Tél. : (L.G.) (212) 05.22.43.49.49**

Les plis concernant ce marché doivent être remis à l'adresse ci-dessus au plus tard le 24/11/2023 avant 16h00.

### Les prestataires peuvent :

- Soit déposer contre décharge, leur offre à l'adresse de la Fondation indiquée ci-dessus ;
- Soit envoyer leur offre par courrier recommandé avec accusé de réception à la même adresse.

Les candidats sont tenus de présenter leurs offres sous un seul pli fermé et scellé, comprenant trois enveloppes fermées:

La première pour le dossier administratif, la seconde pour le dossier technique et la troisième pour l'offre financière.

**Le dossier administratif** doit comprendre tous les documents énumérés dans le règlement de la consultation, notamment :

- La déclaration sur l'honneur ;
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du soumissionnaire (copie des statuts ou PV de l'assemblée générale conférant les pouvoirs à la personne agissant au nom du soumissionnaire) ;
- Le cahier des charges dûment paraphé et signé par le(s) soumissionnaire(s) avec la mention « **lu et approuvé** » à la dernière page ;
- Une attestation de pouvoirs au cas où l'entreprise serait associée à une autre pour la réalisation du présent marché ;
- Une caution bancaire dont le montant est fixée dans le cahier des charges.

**Le dossier technique** doit comprendre tous les documents énumérés dans le règlement de la consultation, notamment :

- Une note indiquant les moyens humains et matériels du soumissionnaire ;
- Les références du candidat dans le domaine d'intervention.

**L'offre financière** doit comprendre tous les documents énumérés dans le règlement de la consultation, notamment :

- L'acte d'engagement ;
- Le bordereau détaillé des prix.

fbpmc.ma

gbp.ma